

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut centre du 27 janvier 2016

• **En présence de :**

**HOYAUX Pascal, Bourgmestre, Président
DE VOS Karl, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre
DUPONT Xavier, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
DAMEE Véronique, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre
TORNEUR Aurore, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre**

FERAIN Marc, Échevin délégué

STAQUET Philippe, Colonel, Commandant de zone

HOBE Jonathan, Secrétaire du Conseil

MILHOMME Rudi, Colonel

Excusés : DI RUPO Elio ; DEVIN Laurent

Protocole d'accord – Composition du jury – Recrutement – Concours / Épreuve supplémentaire - Validation

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre, réuni en séance publique,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile;

Vu la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats relevant de ces autorités;

Vu l'arrêté royal du 28 septembre 1984 portant exécution de la loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités.

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant sur le statut pécuniaire du personnel opérationnel des zones de secours, article 37 ;

Vu le protocole d'accord qui a été signé lors du CPN du 17/12/15 : composition du jury – recrutement - concours / épreuve supplémentaire.

Considérant que le protocole d'accord fixe la composition du jury comme suit :

- un représentant de l'autorité désigné par le Collège de zone qui assurera la présidence ;
- le Commandant de zone ou son délégué ;
- le responsable de la GRH ou son délégué qui assurera également le secrétariat ;
- deux officiers de postes différents ;
- deux sous-officiers de postes différents ;

Que le concours consiste en un entretien oral destiné à tester la motivation, la disponibilité et la conformité du candidat avec la description de fonction et la zone ;

Que le concours peut également comprendre une épreuve supplémentaire.

DECIDE, à l'unanimité,

Article unique : De valider le protocole d'accord signé lors du CPN du 17/12/15 concernant la composition du jury, le recrutement, le concours et l'épreuve supplémentaire.

**Le Secrétaire du Conseil,
Jonathan HOBE**

**Le Secrétaire du Conseil,
Jonathan HOBE**

Par le Conseil:

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**